

Pour une agriculture connectée

Entre le 18^{ème} et le 20^{ème} siècle, la révolution industrielle a retourné les techniques ancestrales de l'Agriculture comme un labour, allégeant le travail physique et améliorant les rendements.

C'est au tour désormais de l'automatisation et du numérique de faire leur révolution dans nos champs et nos étables. Pour ne citer qu'eux... robots de traite, détecteurs de vêlage non invasifs et à portée illimitée, recours aux drones pour calculer les doses d'engrais, suivre la production de biomasse, estimer les dégâts de verse ou de gibier ou encore détecter précocement des maladies, technologies « embarquées » sur les tracteurs, smartphones, réseaux sociaux,...

En élevage, chacun y adhère, volontairement ou involontairement, et avec plus ou moins d'enthousiasme et d'intérêt... Moins, voire pas du tout quand subsiste la crainte de perdre du temps, de l'argent, ou aussi peut-être le contrôle de sa propre situation...

Pourtant, Hervé Pillaud, éleveur optimiste et visionnaire et auteur d'un livre à découvrir « agroéconomique », observe cette évolution sous un tout autre angle : « ces outils vont contribuer à nous faire passer d'une agriculture intensive en utilisation d'intrants à une agriculture intensive en utilisation de connais-

sances, mais ce sont les hommes qui feront la différence ». Il va même très loin, attribuant à cette révolution numérique une force première dans sa capacité à rendre tout transparent, faisant ainsi de l'empathie et de l'altruisme, des valeurs économiques... Pour en savoir plus, il faut lire son ouvrage sous-titré « Manifeste d'agriculture collabor'active ».

Tout repose en fait sur la masse de données collectées et le traitement qu'on leur accorde. S'il est un lieu où foisonnent ces informations tant liées à l'identification qu'à la santé animale, c'est bien à l'ARSIA. Consciente de cela, forte de son équipe scientifique et informatique, notre asbl a pris le train en marche voici plus de 10 ans en créant CERISE dont les utilisateurs, en grand nombre désormais, apprécient l'utilité et la simplicité.

La multitude de données recueillies et traitées - dans le respect de la confidentialité et l'anonymat -, le développement de capteurs de paramètres sur l'animal, le récent passage à la boucle électronique sont autant de travaux et projets menés à l'ARSIA, destinés à garantir toujours plus la mise à jour en temps réel des informations liées à nos animaux. Et leur traçabilité, tant attendue par les consommateurs.

Comme le tracteur a allégé le travail physique, le numérique

allège le travail administratif. Il le simplifie en permettant d'accéder rapidement aux données de vos animaux, tant d'identification que sanitaires et tout récemment à l'ensemble de votre facturation. Selon le principe du « Only once », il facilite la gestion sanitaire et vétérinaire telle que les nombreux enregistrements obligatoires (via BIGAME) et l'accès aux résultats d'analyse, en développant des outils d'aide à la décision tels que la fiche SPOT (à découvrir sur CERISE, si ce n'est encore fait).

Enfin, les réseaux sociaux favorisent les échanges constructifs entre éleveurs car ils foisonnent d'idées, d'expériences, de pistes, de soutien... L'isolement est un réel problème au sein de la profession d'éleveur, n'est-ce pas là une porte ouverte... vers l'empathie, dont parle H. Pillaud.

Emboîter le pas « numérique », c'est se diriger vers une agriculture de précision, qui n'est plus l'apanage des seuls gros élevages. De tous temps les éleveurs ont fait preuve d'une faculté d'adaptation phénoménale. Notre association d'éleveurs aussi, qui les suit et les accompagne.

En juillet dernier, quatre heureux éleveurs ont gagné notre concours proposé sur notre stand, à la Foire de Libramont. Le prix était un lecteur de boucles électroniques. Nul doute qu'ils vont l'essayer... et l'adopter !

Bonne lecture !



Jean DETIFFE, Président de l'Arsia

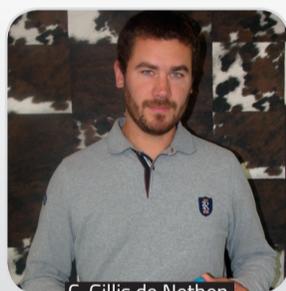
Foire de Libramont

Résultats
de notre
concours

De nombreux participants et un seul gagnant par jour... Voici donc les quatre heureux éleveurs qui ont reçu un lecteur bluetooth, permettant très simplement et rapidement d'identifier la boucle électronique de leurs bovins. Couplé au smartphone et via une application mobile (prochainement possible avec Cerise mobile), cet outil simplifiera leur travail administratif, sur le terrain et au quotidien.



E. Collard de Nassogne



C. Gillis de Nethen



Représentant de
J. Chennevier de Anderlues



M. Jacqmin de Longlier

Assemblée générale de l'ARSIA - Partie académique

L'impact environnemental des exploitations bovines... ou « comment séparer le bon grain de l'ivraie » ?

La mission principale de notre association d'éleveurs est d'assurer la surveillance sanitaire et le suivi de la traçabilité de nos cheptels, piliers de la production d'une viande saine et de qualité. Lorsqu'en mars dernier fut lancée la campagne « 40 jours sans viande » sur base d'un argumentaire incriminant nos bovins de « pollueurs », les administrateurs et le personnel de notre asbl en ont été pour le moins interpellés et irrités...

L'initiative de revenir sur cette allégation sous le thème « Elevage et réchauffement climatique : mythe ou réalité ? » pour animer la partie académique de notre Assemblée générale fut donc prise. Seul un orateur tel que Frédéric Rollin, professeur à l'ULg, Faculté de Médecine vétérinaire, Département Clinique des animaux de production, pouvait apporter un éclairage scientifique et objectif sur cette campagne por-

tant injustement atteinte à un travail séculaire et universel, l'élevage.

Quand les médias ruminent...

Affameur de la population, émetteur de gaz à effet de serre (GES), pollueur des sols, nappes phréatiques et de l'air, consommateur d'eau, productions (viande, lait, beurre, fromage...) néfastes voire dangereuses pour la santé (cholestérol,

hormones, antibiotiques, dioxine, vache folle,...), transmetteur de bactéries multirésistantes, ... notre bovin n'a décidément plus bonne presse !

... sur des bienfaiteurs de l'humanité

Affameurs de la population ? « Ne sont-ils pas plutôt la « poubelle » de notre société ? » questionne Fr. Rollin. En réalité, grâce à la rumination,

les bovins transforment des aliments totalement indigestes pour l'homme et en restituent des acides gras spécifiques, des vitamines et des protéines de haute qualité nutritive. Nos productions végétales génèrent une quantité impressionnante de déchets. Sans les ruminants, quid des montagnes de drèches de brasserie, tourteaux, pulpes, déchets et autres coproduits de l'industrie du bioéthanol et biodiesel ... ?!

Retour sur les chiffres, source de confusion. Toutes céréales confondues, la production mondiale annuelle est, bon an mal an, de près de 2,5 milliards de tonnes/an. Le « bétail » en consomme 900 millions qui pourraient, effectivement, nourrir 3,5 milliards d'êtres humains. Mais, corrige le Pr Rollin, « ce qu'on nomme « bétail » est en réalité la traduction de « livestock », soit tous les animaux de production et donc aussi les porcs et volailles, grands consommateurs de céréales s'il en est ! » Décompte réel définitif : les ruminants consomment 360 millions de tonnes dont, qui plus est, une part de lots souvent impropres à la consommation humaine : froment pauvre en protéines, non panifiable, contenant trop de mycotoxines, ...

Que nous rendent-ils en échange ? Du lait d'abord, 800 millions de tonnes. De la viande ensuite, 80 millions de tonnes, le quart seulement de toute la viande produite. Le scientifique se veut objectif en rappelant la notion d'Indice de Consommation Alimentaire (ICA) : il faut en moyenne au bovin 7 kg de matière sèche ingérée (MSI) pour 1 kg de poids vif (PV) contre 2 seulement pour les volailles et 4 pour les porcs.

C'est sans compter sur la fierté nationale de nos éleveurs, soit le taurillon BBB à l'engrais, lequel tire bien son épingle du jeu. Selon les chiffres du centre de testage à Ath, son ICA est de 5,8 kg de MSI/Kg PV, bien meilleur que chez les autres races bovines, avec un rendement carcasse exceptionnel soit 69,8% et un rendement à la découpe de 82,5%.

En d'autres termes, notre ruminant BBB ingère 10 kg de « feed » (dont 2,1 kg de « food » seulement, c'est-à-dire d'aliments que l'être humain aurait pu théoriquement lui-même ingérer) pour fournir 1 kg de viande consommable, rouge, maigre, et plus riche en fer, vitamines B6 et B12 que les viandes blanches. Quel dommage de s'en priver... et surtout de la critiquer, cette race blanc bleu finalement la plus efficiente et, partant, la plus écologique des races à viande.

Vivre avec zéro protéine animale ?

Une récente étude hollandaise de simulation (Van Kernebeek et coll., 2016), considérant la superficie entière des Pays-Bas en autonomie complète, terres cultivables et terres incultes comprises, a permis d'estimer le nombre de personnes qui pourraient être nourries avec un régime variant entre 0% et 80% de protéines animales. Le régime « vegan » permettrait en réalité de nourrir moins d'êtres humains à partir du territoire hollandais qu'une ration contenant 12% de protéines animales. Pour nourrir le même nombre de personnes obtenu avec ce régime sans produits animaux, la teneur de la ration en protéines animales pourrait même s'élever à 20%. Ces résultats seraient encore plus défavorables pour le vegan si la simulation était faite dans un pays aux terres arides et/ou peu fertiles ! « L'argument des antivivandes selon lequel l'humanité ne pourrait survivre qu'en bannissant les protéines animales est

donc complètement fallacieux. En réalité, plus un pays dispose de terres pauvres, plus sa population a besoin d'animaux pour se nourrir ».

Grands pollueurs malgré eux

Loin d'écarter cette autre réalité, Fr. Rollin y voit toutefois et davantage une pathologie de notre société, relevant de pratiques humaines inadéquates : gestion des effluents, pertes de phosphates et d'azote favorisant l'eutrophisation, épandages proches des captages d'eau, intensification à outrance des élevages de volailles, de porcs et dans une moindre mesure de bovins, ...

Quant à la « pollution » de nos tartares de bœuf et autres côtes à l'os par des hormones et antibiotiques, ce n'est pas vraiment un problème en Belgique : à l'abattoir, le contrôle des carcasses est très sévère. Quant aux laits collectés en Belgique, 99,5 % sont conformes.

Responsables, entre autres, de l'effet de serre

La concentration en CO₂ (ppm) dans l'air que nous respirons augmente sans cesse : de 350 en 1988, nous en sommes à 410, et 750 ppm sont annoncés en 2100 si rien ne change ! Les émissions anthropogéniques

totales de gaz à effet de serre en 2010 sont estimées à 49 Gigatonnes (Gt) d'équivalents CO₂. « Equivalents CO₂ » parce que le pouvoir réchauffant plus élevé des autres GES tels que le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés a été ramené à celui du CO₂. Avec un tiers des émissions, le principal responsable est l'industrie, suivie par l'agriculture et la foresterie pour un autre quart, ce qui n'est pas rien, il faut le reconnaître, en comparaison au reste tel que les bâtiments, les transports, ... Et qu'on les apprécie ou non, le milliard d'animaux de compagnie carnivores de par le monde, aussi, pollue ! Ainsi, un chien de taille moyenne produit autant de GES qu'un véhicule SUV qui parcourt 15 000 km par an !

La foresterie pêche par excès de déforestation, feux de forêt, et pratiques culturales de feux de brousse. En agriculture, le bétail au sens large (= tous les animaux de production) est responsable pour 60% des émissions de GES. Rapidement évoquées, on identifie comme suit cinq sources d'émission de GES au niveau de la ferme. **Les fermentations entériques** : un bovin adulte produit quotidiennement près de 1 000 litres de gaz (CO₂ et CH₄). Au niveau mondial, multiplié par 1,6 milliards bovins et en y ajoutant la part des 2 milliards de moutons et chèvres, le résultat est effectivement... 'explosif'. La gestion (humaine) des effluents produit beaucoup plus de méthane en conditions anaérobies, précisément rencontrées dans

l'élevage intensif : fumier massivement stocké ou lisier dans des citernes ouvertes ou lagons, dans des conditions chaudes. Les effluents issus des bouses d'animaux en prairie - soit le profil wallon ! - produisent par contre beaucoup moins de GES. **Les engrais azotés**, dont les engrais chimiques : près de 6 kg de CO₂ sont générés pour produire 1 kg d'azote ! Les trois quarts des émissions de N₂O au niveau des exploitations proviennent de la production des engrais chimiques utilisés pour la croissance de l'herbe et des cultures alors que les exploitations axées sur le pâturage et ne recourant pas aux engrais azotés chimiques en émettent très peu voire même représentent des puits de N₂O. **Les diverses formes d'énergie** directement consommées dans l'exploitation telles que le mazout, le gaz, l'électricité, et enfin, **les intrants dans la ferme** pour la production et le transport des engrais, aliments et semences, ...

Alors OUI, comme toute production, les ruminants sont responsables d'une part des émissions de GES mais il s'agit d'une paille (6,5%), comparé à notre propre consommation d'énergie et production de CO₂. « Les bovins servent d'écran de fumée par devant bien d'autres et combien plus importantes sources de GES, ajoute Fr. Rollin, soit l'agro-alimentaire en général et les produits manufacturés, le chauffage, les centrales électriques, le conditionnement d'air, les voyages, les transports par route, rail, air, mer, ... ».

A décharge des bovins

Aux côtés des puits de carbone que sont les océans et les forêts... respirent les **prairies permanentes**. Réparties sur 31% du territoire de l'UE, elles fixent 2,7 tonnes de CO₂/ha/an, compensant 5 à 30% (en secteur laitier) et 25 à 50% (en secteur viandeux) des émissions entériques. Faut-il rappeler par ailleurs leur apport de biodiversités botanique et animale, leur rôle fertilisant, purificateur de l'eau, protecteur contre l'érosion et les inondations, garant de l'approvisionnement des nappes phréatiques, ... et leur place dans la beauté d'un paysage apportant bien-être et invitant au tourisme.

Ces prairies existent parce qu'elles sont entretenues par les herbivores, tondeuses naturelles sans qui tout reviendrait rapidement à l'état de broussailles. Les consacrer à des productions uniquement végétales signifierait perdre tous leurs précieux atouts.

« Productions végétales et animales sont intimement liées, la flore des sols doit être nourrie comme celle des rumens » rappelle le Pr Rollin. Engrais organique de première valeur, davantage encore s'il est composté, le fumier de bovins enrichit en retour naturellement et

idéalement la terre qui les a nourris, selon un proverbe de la grande ethnie peule de l'Afrique de l'ouest : « la plante nourrit l'animal, l'animal nourrit la plante ». C'est le cycle de vie que l'on détruit, si on arrête l'élevage.

Pas de solution miracle... mais des solutions tout de même !

Pour diminuer l'impact des ruminants sur leur environnement, les solutions sont à tailler sur mesure dans chaque exploitation et se déclinent sous de multiples formes.

L'alimentation : en optimisant l'azote de la ration, en remplaçant le tourteau de soja par les tourteaux locaux comme le colza par exemple, en tendant vers l'autonomie protéique en semant des légumineuses, ...

La productivité et la gestion du troupeau : augmenter l'efficacité de production en diminuant le taux de réforme, en optimisant la santé animale tant individuelle que du troupeau, l'âge moyen au premier vêlage, l'intervalle vêlage-vêlage, ... On sait ainsi que plus la production laitière par vache et par an augmente, plus la production de CO₂ par litre de lait diminue (avec cependant des limites... au-delà d'un certain seuil, ce peut être contre-productif !).

La fertilisation azotée : moins on utilise d'engrais azotés, plus on fait œuvre utile pour les émissions de GES, en compensant et en recourant aux engrais verts telles les légumineuses en sursemis et/ou rotations de cultures, ...

La gestion des effluents : les effluents épanchés sur les prairies au bon moment polluent moins et cette pratique est heureusement possible en Belgique compte tenu de l'obligation de disposer d'une capacité de stockage de six mois. La méthanisation est une alternative que certains mettent en place sous diverses formes, plus ou moins coûteuses.

Diminuer la consommation d'énergie... en pâturant, pour toutes les bonnes raisons évoquées plus haut.

Les idées fortes

Grâce à ces grands cycles interdépendants entre le végétal et l'animal - les légumineuses et les ruminants en l'occurrence -, « c'est rien moins que la civilisation elle-même qui tourne ».

Aborder la grave problématique du réchauffement climatique en incriminant les ruminants et dès lors la consommation de viande, est une approche bien trop fragmentaire et, somme toute, ingrate et infondée, tant vis-à-vis d'eux que de leurs éleveurs.

Bien loin des systèmes d'élevage intensif à outrance, nos bovins locaux, performants dans leur efficacité alimentaire hautement liée au pâturage, sont plus que probablement de réels modèles respectueux de l'environnement. « Ils sont un atout de la Wallonie, à valoriser impérativement », conclut le Pr Rollin.

On ne pouvait mieux « remettre le bovin au milieu du paysage »...

L'adhésion des responsables politiques

José RENARD, représentant et chef de cabinet adjoint de René COLLIN, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme

Si l'agriculture participe au changement climatique en produisant des gaz à effet de serre, les émissions sont toutefois en diminution, et si elles sont exprimées en kg de lait et de viande produits, la réduction est encore plus spectaculaire. José Renard rejoint le Pr. Rollin : produire de façon efficiente, utiliser moins d'alimentation mais de qualité sont certainement des éléments qui contribuent à réduire ces gaz à effet de serre.

L'agriculture souffre aussi du changement climatique, elle en est la victime et il y aura là aussi du travail pour les chercheurs, à savoir développer des variétés plus résistantes au stress climatique, réfléchir à des modes de culture plus adaptés au changement climatique, tel que par exemple des prairies où il n'y a pas que du ray-grass.

L'agriculture est une partie de la solution... Le représentant souligne l'importance du rôle des prairies et de l'herbe dans la fixation du carbone. Favoriser une alimentation strictement végétale, c'est voir remettre en culture des prairies et libérer donc davantage de CO₂ dans l'atmosphère. Mais pour qu'il y ait de l'élevage et en particulier de l'élevage herbivore, il faut des éleveurs ! C'est la raison pour laquelle leur situation est la préoccupation du Ministre Collin. En Wallonie, le taux d'aides couplées est le plus élevé en Europe, ce qui a été obtenu après longue discussion pour le défendre.

Le représentant a en définitive assuré les éleveurs présents du soutien immédiat du Ministre de manière générale et plus précisément à la suggestion de créer des centres d'information « lait et viande ».

antibiotique

Un logement nettoyé et désinfecté pour bien (re)démarrer !

Si l'impact de la maîtrise de l'ambiance (ventilation, qualité de litière, densité animale en allotement,...) dans les bâtiments d'élevage sur le développement et la propagation des pathogènes n'est plus à démontrer, un autre élément fait figure de procédure incontournable dans la gestion du risque sanitaire : la mise en place d'un protocole de nettoyage et désinfection du bâtiment certes, mais aussi du matériel d'élevage.

De la matière organique : une oasis pour les pathogènes

Matières fécales, urine, souillures diverses, les pathogènes (bactéries, parasites, champignons,...) en raffolent. Et n'allez pas croire qu'un bon coup de brosse fera l'affaire. En matière d'occupation du terrain, les pathogènes sont passés « maîtres ». Matière organique fraîche ou en décomposition, sur le sol, les murs, les cornadis... c'est un véritable palace étoilé propice à leur développement et à leur multiplication. La solution pour en venir à bout : un protocole réfléchi de nettoyage et désinfection accompagné, lorsque c'est possible, d'une période de non-occupation du bâtiment d'élevage communément appelée « vide sanitaire ». A chacun ses moyens et ses possibilités cependant... Passer le Kärcher® sur un sol en terre battue n'a jamais été considéré comme une idée lumineuse et laisser ses étables inoccupées pendant plus d'un mois relève du domaine de l'impossible pour certains.

Une procédure décortiquée étape par étape

Si les capacités de diminution de la pression microbienne d'une procédure de nettoyage et désinfection des bâtiments comme du matériel d'élevage sont bien connues, il n'en reste pas moins essentiel de connaître les caractéristiques des produits utilisés et des étapes à respecter. Histoire de bénéficier des effets assainissants voulus. A titre d'exemple (malheureusement trop souvent relaté) : l'eau de Javel perd toute son efficacité désinfectante dans l'eau chaude... Vous voilà avertis !

Etape 1 : Curage

Avant de se lancer dans le travail de nettoyage à proprement parler, « vider » s'impose. Evacuez les litières, vidangez les fosses, enlevez les résidus d'aliments... Brossez un maximum et protégez les installations électriques.

Etape 2 : Trempage

Avant de sortir les armes de destruction massive, entendez par là le jet à haute pression, veillez à laisser tremper le bâtiment. Humidifier les murs, le sol, les barrières à basse pression, cela peut vous aider grandement. Pensez aux casseroles même si ce n'est pas vous qui faites la vaisselle : laisser tremper, c'est un gage de décollement plus rapide des saletés.

Etape 3 : Décapage

Les surfaces préalablement humidifiées peuvent maintenant faire l'objet d'une attaque au jet haute pression et de préférence à l'eau chaude. C'est non seulement plus efficace pour éliminer la matière organique encore incrustée mais cela vous fera gagner du temps. Un détergent, qui n'a de vertus principales que nettoyer et dégraisser, peut être utilisé.

Etape 4 : Désinfection

Le bâtiment désormais propre peut maintenant subir la dernière phase du processus : la désinfection. Seul le produit désinfectant a une réelle action aseptisante et est donc capable de lutter contre les pathogènes présents. Tous les désinfectants ne présentent toutefois pas les mêmes caractéristiques. Certains ont un spectre d'action plus réduit que d'autres (tableau 1). Il est par ailleurs essentiel de bien respecter les consignes d'utilisation du produit tant en termes de dose à employer que des règles d'emploi ou de stockage.

Etape 5 : Vide sanitaire

Respecter un temps d'inoccupation totale du bâtiment d'élevage d'au moins 15 jours termine la procédure. Et plus la période de vide est longue, meilleur en sera l'effet même s'il n'est pas toujours facile pour les éleveurs, en fonction de la conduite de leur cheptel, de réaliser un vide sanitaire digne de ce nom.

A plus petite échelle, c'est nécessaire aussi !

Si le processus que nous venons de décrire est appliqué une fois sur l'année, des opérations de nettoyage plus fréquentes doivent s'opérer dans certaines parties du bâtiment. Ainsi, les cases de vêlage et les loges à veaux devraient bénéficier d'une procédure de nettoyage et de désinfection après chaque utilisation. C'est primordial vu la présence de nouveau-nés et de veaux en bas âge dans ces zones spécifiques !

Désinfecter, un geste raisonné

Si les étapes de curage, trempage et décapage sont indispensables, la désinfection doit être réfléchie en fonction de l'historique et de l'actualité sanitaires de l'exploitation. En effet, des désinfectants puissants utilisés à tort et à travers risquent, à terme, de ne plus faire preuve de grande efficacité. Comme vis-à-vis des antibiotiques, des phénomènes de résistance pourraient en effet apparaître. Alors, quand faut-il prendre la décision de désinfecter ? Un arbre de décision vous est proposé dans le tableau 2.

Et que faire sur un sol en terre battue ?

Si la terre battue offre certes quelques avantages (sol drainant, moins froid que le béton),

elle n'en reste pas moins difficilement nettoyable et peu propice à la désinfection. Dès lors, l'entretien de ce type de sol passera, une fois l'étable vidée, par un curage en veillant à combler les trous qui auraient pu se former, histoire d'éviter de créer des niches à microbes. Peu de désinfectants sont efficaces sur ce type de sol car la présence de matière organique altère leur activité. Bref, dans ce cas de figure, rappelons-le, c'est bel et bien l'épaisseur de la litière qui permettra de créer une véritable barrière de protection entre le sol et les animaux.

Après le bâtiment, il ne reste plus que vous !

Rompus à l'exercice de l'assainissement de votre bâtiment d'élevage, il ne vous reste plus qu'à procéder si pas à l'installation, peut-être au nettoyage d'un pédiluve voire d'un lave-botte à l'entrée des bâtiments. Quelques mesures de biosécurité qui, au même titre que l'hygiène du personnel en contact avec les animaux, peuvent grandement limiter les risques de transmission de pathologies entre élevages mais aussi à l'intérieur d'un cheptel.

Molécule	Spectre d'activité				
	Bactéries			Virus	Levures
	Gram +	Gram -	Spores		
Ammoniums quaternaires	+	+/-	-	-	+
Aldéhydes	+	+	+	+	+
Formol	+	+	+	+	+
Eau oxygénée	+/-	+/-	-	-	-
Acide peracétique	+	+	+	+	+
Chlore	+	+	+	+	+
Iode	+	+	+	+	+
Soude caustique	+	+	+	+	+

Tableau 1 : Spectre d'activité des désinfectants usuels

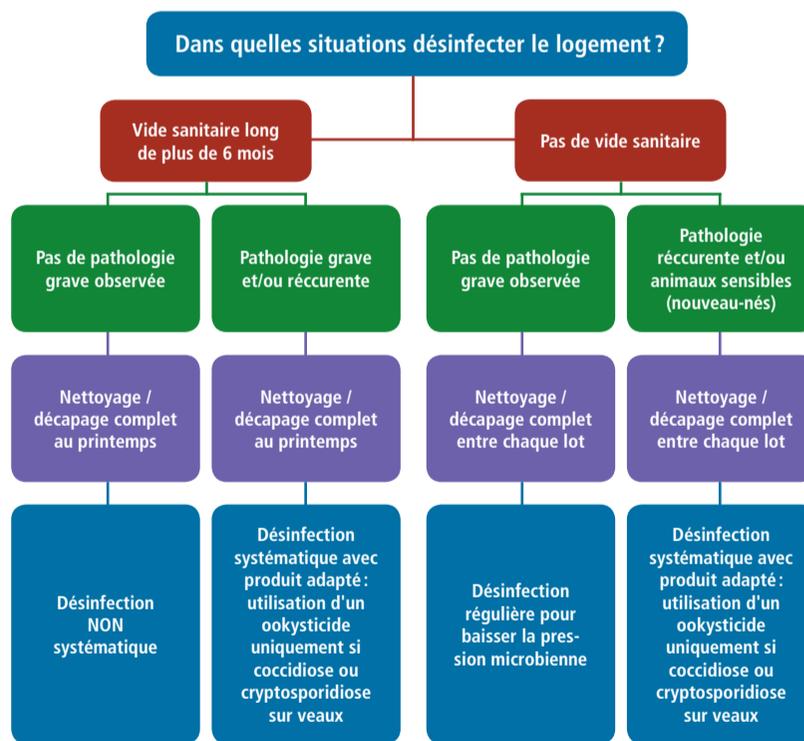


Tableau 2 : Aide à la prise de décision de désinfection du logement

(Sources : Institut de l'Elevage & GDS 54)

La déclaration de sortie « papier » facturée 1€ depuis le 1^{er} juillet

En mars dernier, nous vous informions via Arsia Infos, ainsi que les délégués présents aux quatre commissions d'accompagnement, de la décision du Conseil d'Administration de l'AR-SIA approuvant le montant de 1€ pour chaque volet de sortie enregistré via courrier postal.

Nous vous rappelons donc cette décision, appliquée pour tout enregistrement, traité par nos services et ce à partir du 1^{er} juillet 2017 (au lieu du 1^{er} avril comme annoncé).

Il ne vous en coûte par contre rien si cette déclaration est faite via notre portail CERISE ! Toujours plus d'éleveurs s'y inscrivent et découvrent ses nombreux avantages et potentialités. N'attendez plus, rendez-vous sur notre site www.arsia.be pour plus d'infos et vous inscrire !

IBR: renforcement de la procédure de contrôle des achats

Les achats constituent la principale porte d'entrée du virus de l'IBR dans les cheptels indemnes, ce qui justifie la législation imposant une procédure à suivre afin d'éviter toute contamination.

Depuis quelques années désormais, l'ARSIA contrôle la conformité des analyses à l'achat dans le cadre de la lutte contre l'IBR.

En Belgique, les échanges de bovins vivants impliquent majoritairement le passage par un camion de négociant et/ou un centre de rassemblement au sein desquels il n'y a pas de séparation en fonction du statut sanitaire des bovins. Dans ce contexte, le risque de contamination durant le transport est très élevé.

De ce fait, en cas d'achat, la réalisation d'une **seconde prise de sang** après un délai de **minimum 28 jours** est imposée afin de s'assurer qu'une contamination durant le transport n'a pas eu lieu, ce qui n'est pas possible sur base d'une seule analyse de sang.

Le législateur a prévu la possibilité de ne réaliser qu'un prélèvement sanguin, dans le cas particulier où les bovins provenant d'un cheptel certifié I3 ou I4 ont été transportés de telle sorte que tout contact avec des bovins de statut inférieur a été évité.

Afin de tenir compte de cette possibilité, lorsque la seconde prise de sang n'a pas été réalisée, l'ARSIA demande à l'acheteur de **certifier sur l'honneur** que le transport des bovins a été effectué dans le respect des conditions prévues dans la législation via un **talon à renvoyer** signé.

Force cependant est de constater un recours anormalement élevé à la dérogation au cours des derniers mois, à tel point que ce qui devait être au départ « l'exception » à savoir 1 prise de sang à l'achat semble devenir la « règle » sur le terrain et concerne actuellement **près de 95 % des dossiers « achats »**.

C'est pourquoi, **à partir du 1^{er} octobre, la procédure de contrôle des prises de sang à l'achat va être renforcée** en particulier dans les cas où la seconde n'a pas été effectuée, afin de s'assurer du respect des conditions prévues dans la législation. A titre d'exemple, **seuls seront éligibles pour la procédure dérogatoire**, les dossiers pour lesquels la date



Le risque de contamination durant le transport est élevé

d'entrée dans le troupeau acquéreur correspond à la date de sortie du troupeau de provenance. Si cette première condition est remplie, pour bénéficier de la dérogation, un formulaire d'enquête détaillant les conditions de transport devra être rempli et signé par le transporteur.

Pour toute question relative au

risque représenté par les achats d'animaux et les procédures permettant de les minimiser, **n'hésitez pas à prendre contact avec notre service « Administration de la santé »** par téléphone au 083/23.05.15 - option 4 ou par e-mail : admin.sante@arsia.be

Festival de parasites en cette fin d'été

Dernières trouvailles en autopsie

Mi-août, notre service de pathologie alertait les vétérinaires de multiples cas mortels de parasitisme gastro-intestinal aigu diagnostiqués en salle d'autopsie sur des agneaux de quelques mois, en provinces du Luxembourg et du Hainaut. Les moutons et chèvres sont en réalité de « bons lanceurs d'alerte » de l'activité parasitaire, car leur immunité envers les parasites est plus « faillible » et le délai d'évolution « œuf - ver adulte » est plus court. Et de fait, peu après, deux bovins et leurs parasites respectifs échouaient dans notre salle d'autopsie...

Une génisse...

... pie noire âgée d'un an nous est envoyée, avec pour seul symptôme... la mort subite en prairie. La deuxième en une semaine ! Dès l'ouverture de la caillette, notre vétérinaire pathologiste constate la présence abondante du ver nommé « *Ostertagia ostertagi* », ver rond appartenant à la famille des strongles. Responsable de l'ostertagiose chez le bovin, il est parmi tous les vers celui qui cause le plus de soucis aux bovins.

Le caractère interpellant de ces deux cas de verminose mortelle est la brutalité de leur évolution : aucun signe avant-coureur n'a été observé, ce qui est confirmé par l'embonpoint des cadavres. Habituellement, en période estivale, l'ostertagiose bovine se manifeste par de la diarrhée voire la mort après émaciation sévère, en l'absence de traitement.

A *contrario*, en fin d'hiver/début de printemps, la levée de l'hibernation du parasite au sein de son hôte est responsable d'une reprise brutale

de son activité, provoquant des épisodes suraigus tel que notre cas observé en cette fin d'été.

L'explication ici se trouve sans doute dans les conditions météorologiques. En lessivant les bouses abritant jusqu'alors les larves, les pluies orageuses de ces dernières semaines les ont libérées en nombre, submergeant les défenses et les organes du malheureux bovin et fort probablement du premier également.

Un veau...

... charolais de 2 mois, provenant de la province du Luxembourg, nous est confié pour diagnostic. L'historique vétérinaire précise la présence, pour premiers signes d'alerte, de sang rouge non digéré dans les matières fécales et de difficultés respiratoires. Le traitement instauré, à base d'anticoccidiens et anti-infectieux semblait au début efficace... mais malgré ce dernier, l'animal meurt quelques jours plus tard. L'animal pesait une centaine de kilos et ne présentait ni retard de croissance ni cachexie, mais toutefois un abdomen anormalement dilaté.

Et en effet, l'examen des intestins et de la caillette réservait une surprise : des vers blancs de grande taille, ronds, aux extrémités effilées, d'une longueur d'environ 25 centimètres et à la paroi transparente s'y logeaient en nombre : il s'agit d'*ascaris* (*Toxocara vitulorum*), bien connus chez les chevaux, chiens ou chats, mais par contre rarement décrits chez les ruminants. Selon les données de l'ARSIA, la prévalence de *Toxocara vitulorum* chez le bovin est extrêmement faible, de l'ordre de 6 pour 10000 en région wallonne. Ces vers, classés dans la famille des « nématodes », peuvent entraîner des mortalités chez les veaux, consécutives à une diarrhée importante, voire à une obstruction ou une perforation intestinales.



Ascaris dans la caillette d'un jeune veau (C.P Arsia)

contrairement à l'adulte, le parasite ne migre. Les différentes mues jusqu'au stade adulte auront lieu dans le tube digestif y produisant alors les symptômes décrits plus haut.

La coproscopie, soit la recherche des œufs du parasite dans les matières fécales, est l'examen de choix pour sa détection.

Pour l'un et l'autre...

... l'autopsie et le diagnostic auront au moins permis d'intervenir et protéger le reste du troupeau ! Afin de prévenir ces déboires, des outils diagnostiques sont à la disposition de votre vétérinaire et lui permettent d'estimer l'importance de l'infestation, l'opportunité de l'intervention thérapeutique et son efficacité.

